

Plans sociaux : la cote d'alerte



SIPA PRESS

Le fabricant de pneus Michelin a annoncé mardi la fermeture de deux sites de production, à Cholet et Vannes. Son plan de sauvegarde concerne 1254 salariés. Le distributeur Auchan va quant à lui fermer une dizaine de grandes surfaces et réduire les effectifs de son siège social. Près de 2400 postes vont disparaître.

Page 4

En une journée, 1254 postes ont été supprimés chez le fabricant de pneumatiques et 2389 chez l'enseigne de grande distribution. Mais il y a pire, à bas bruit

Michelin et Auchan, parties émergées de l'iceberg des destructions d'emplois

Explosion

Journée noire pour l'emploi en France. Le fabricant de pneus Michelin a annoncé mardi la fermeture de deux sites de production, à Cholet et Vannes. Son plan de sauvegarde de l'emploi concerne 1254 salariés. Le distributeur Auchan, en proie à des difficultés récurrentes, va quant à lui **fermer une dizaine de grandes surfaces et réduire les effectifs de son siège social. Près de 2400 postes vont disparaître.**

Emmanuelle Ducros

LES PLANS DE SAUVEGARDE de l'emploi (PSE) de Michelin et d'Auchan frappent par leur ampleur, comme celui de Casino, en cours, qui devrait finalement toucher 3 000 personnes, ou ceux, récurrents, du groupe de distribution de prospectus Milee (ex-Adrexo), qui totalisent 10 000 emplois. Mais ces plans sociaux constituent la face émergée d'un iceberg de destructions d'emplois en cours de constitution.

Il y a d'abord, ce qui est apparent, car encadré par les pouvoirs publics, via les PSE. La

CGT a publié, en mai dernier, une « liste noire des plans de licenciement ». Elle recense les plans de plus petite ampleur, passés sous les radars médiatiques nationaux depuis septembre 2023. Le syndicat y compte 130 entreprises dans lesquelles 33 021 emplois ont été supprimés ou sont en passe de l'être - dont 14 611 pour le seul secteur industriel. Particulièrement touchés : les secteurs de la pharmacie (16 plans recensés dont de 330 personnes chez Sanofi), de l'industrie généraliste (17 plans), de la sous-traitance automobile (15 plans), du commerce (17 enseignes) et de l'agroalimentaire (9 plans).

Ce n'est pas fini. « Il y a encore des PSE importants en préparation, estime Michel Ghetti, président de France Industrie et Emploi, cabinet spécialisé dans l'accompagnement des entreprises en restructuration. Nous travaillons actuellement sur une bonne dizaine de plans concernant 150 à 200 personnes, qui n'ont pas encore été annoncés officiellement. » Le cabinet d'expertise comptable spécialisé Soxia en a autant. Deux grands plans d'ampleur, comparables à ceux de Michelin et Auchan, dans des

secteurs similaires, sont, par ailleurs, en cours d'élaboration pour la fin de l'année, mais les représentants des salariés n'en ont pas encore été avertis.

Malaise profond. « Le mouvement s'accélère, constate Michel Ghetti. La part de l'industrie dans notre PIB est passée de 25 % il y a 30 ans à 10 % aujourd'hui et cela a déstructuré toutes les chaînes économiques, provoquant une amplification des destructions d'emplois. C'est un cercle vicieux aggravé par les politiques publiques délétères qui visent, en ce moment, le secteur automobile. La perte de compétitivité des entreprises françaises, face à leurs voisines italiennes ou allemandes, fait le reste. La réindustrialisation tant vantée n'est en fait qu'un sentiment de réindustrialisation. »

Renaud Nègre, chez Soxia, constate que les secteurs touchés par les licenciements ne sont pas les mêmes, laissant l'impression d'un malaise profond et général. « Cela a commencé avec la distribution de détail, notamment textile, qui a été affecté successivement par les Gilets jaunes, la Covid, l'inflation. Les difficultés remontent maintenant dans toute la chaîne de valeur économique. »

Le paysage des destructions d'emplois en France ne se résume pas aux plans de sauvegarde de l'emploi, spectaculaires ou discrets, mais qui impliquent une démarche de l'entreprise pour accompagner les salariés. « Ils ont un coût important, pose Thierry Millon, responsable des études économiques chez Altares, une société spécialisée dans les données sur les entreprises. Dans nombre de cas, les salariés n'en bénéficient pas. Soit parce que moins de 10 salariés sont concernés et que ce n'est pas obligatoire... Soit parce que la santé de l'entreprise est déjà tellement mauvaise qu'elle est contrainte à la faillite ou à la liquidation, et qu'il n'y a plus de ressources financières suffisantes. » Une cohorte de destruction d'emplois larvée, hors PSE, est en marche.

Selon les données de la banque de France publiées fin septembre, sur un an glissant, 63 741 entreprises s'étaient déclarées en faillite en France. 25 % de plus sur un an. « Les PME trinquent. 1 000 sont tombées au troisième trimestre 2024... Et d'après nos observations, le mois d'octobre a été encore plus dur, explique

Thierry Millon. 513 défaillances pour ce seul mois. Or, dans les trois quarts des cas, un redressement judiciaire se traduit par une fermeture. Cela signifie qu'à fin octobre, 254 000 emplois étaient directement menacés. »

« L'analyse de la réalité des destructions d'emplois est encore compliquée par un autre phénomène, souligne Renaud Nègre. Les chiffres de la Dares, donc de l'Etat, montrent, depuis 2015, une baisse constante du nombre des licenciements économiques... Mais aussi une explosion des ruptures conventionnelles, démissions et licenciements non économiques. Ces derniers sont passés de 100 000 en 2015 à 250 000 en 2022. Nombre d'entreprises s'arrangent pour faire partir les salariés de façon perlée, pour éviter les contraintes des PSE. C'est difficile à mesurer. Mais dans une période où la situation économique se tend, où la confiance est faible, où les entreprises n'ont aucune visibilité fiscale, il faut s'en alerter. »

Cela finira par se voir dans les chiffres du chômage... « Ce n'est pas encore le cas, parce que quand les salariés sont inclus dans des PSE, ils bénéficient de procédures de reclassement, de formations qui retardent une éventuelle inscription. Quand les entreprises sont en procédures de sauvegarde, le chômage reste une épée de Damoclès jusqu'à la fin de la procédure d'observation. Mais, prévient Michel Ghetti, il faut s'attendre à ce que le chômage remonte dès le printemps et à ce que la vague haute nous frappe en septembre 2025 ».

@emma_ducros ☒

« Nombre d'entreprises s'arrangent pour faire partir les salariés de façon perlée, pour éviter les contraintes des PSE. C'est difficile à mesurer »



Michelin va fermer ses sites de production de Cholet et Vannes.

SIPA PRESS